<u>Présents</u>: MM. GUILLAUME, PILLIER, DAVASE, CHAMPION, CUREAUDEAU, HUBERT, IMHOFF et Mmes CLÉMOT, BERNET-CARAMAM, AUDEBRAND.

<u>Absents excusés</u> : Mme BOURSIN, ROBINEAU, NIVELLE, HALIN (pouvoir) et M. QUINCHARD.

# Rapport d'activités 2016 de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des Communautés de communes de loire Longué, du Gennois et de la région de Doué-la-Fontaine

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2016 de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des Communautés de communes de loire Longué, du Gennois et de la région de Doué-la-Fontaine.

# Fonds de conours au SIEML pour les opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public

Le conseil municipal a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public réalisées entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017 :

- > montant de la dépense 792,34 euros TTC
- > taux du fonds de concours 75%
- > montant du fonds de concours à verser au SIEML 594,26 euros TTC.

# Raport relatif aux transfert de charges entres la commune et la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière.

En effet, selon les dispositions de la loi, la C.L.E.C.T. remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux. Compte tenu du dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire fixé au 14 décembre 2017, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant le 30 novembre 2017.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal a approuvé le rapport définitif de la C.L.E.C.T.

#### Adoption des attributions de compensation définitives 2017

VU la délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2017/079-DC du 02 février 2017 relative à l'adoption du montant des attributions de compensations provisoires 2017 ;

VU le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 21 septembre 2017 évaluant les charges transférées selon l'article L1609 nonies C et proposant la mise en œuvre d'un régime dérogatoire pour le calcul des attributions de compensation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a fixé le montant des attributions de compensations définitives selon le rapport de la C.L.E.C.T. établi le 21 septembre 2017 et approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 49 communes membres par délibérations jointes, ainsi qu'il suit :

	Montant AC Définitives 2016	Montant AC Provisoires 2017	Enfance jeunesse	AC FISCALE	MONTANT AC DEFINITIVE 2017
Les Ulmes	12 253.00€	52 695.00 €	654.50 €	7 888.00 €	20 795.50 €

### **Contrat « Enfance Jeunesse » 2017-2020**

Le conseil Municipal a approuvé le renouvellement du contrat enfance et jeunesse avec la CAF et la MSA de 2017 à 2020.

#### **Questions diverses**

### **Antenne relais FREE**

Le conseil a émis un avis favorable pour l'installation d'une antenne relais, pour l'opérateur FREE, sur le terrain du local communal « Le Chemin Vert ».

## Rapport sur le service public communal de l'assainissement collectif 2016

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public communal de l'assainissement collectif (RPQS-AC). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2016